



L'Italie adopte une législation anti-tabac

Rubrique : actualités - Date : lundi 12 janvier 2004

C'est peut-être le début de la fin du tabagisme dans tous les lieux fermés qui ne sont pas des propriétés privées.

La semaine dernière, la nouvelle loi anti-tabac est entrée en vigueur en Italie. Les restaurants auront 12 mois pour signaler les espaces fumeurs ou pour être entièrement non fumeurs.

Les restaurants pourraient être amenés à dépenser des milliers d'euros pour se doter de l'équipement nécessaire à la zone fumeurs.

En vertu de la nouvelle législation, la police peut dresser des procès verbaux allant de 25 à 250 euros. Si une femme enceinte ou un enfant de moins de 12 ans est présent sur les lieux de l'infraction, les amendes sont doublées. Les propriétaires qui ne se soumettraient pas à la loi risquent des amendes plus fortes.

Cependant, les italiens sont en général très sceptiques au sujet de l'application de cette nouvelle loi.

Nous sommes très arrangeants avec la loi a déclaré une femme qui n'a pas souhaité donner son nom.

L'Italie semble avoir les mêmes problèmes que la France...

Les distributeurs automatiques de cigarettes

Pour tenter de réduire la consommation de tabac chez les jeunes, la nouvelle loi interdit le service de vente de cigarettes par distributeurs automatiques entre 7h00 et 21h00. L'idée est que les mineurs de moins de 18 ans, qui n'ont pas le droit de fumer en vertu de la loi en vigueur en Italie, ne trouveront pas facile d'être obligés d'acheter leurs cigarettes tôt le matin ou tard le soir.

Pour en savoir plus : <http://www.estripes.com/article.asp> (en anglais uniquement)